



GARES & CONNEXIONS



3 indemnités pour compenser 3 sujétions différentes

Vos élus et représentants UNSA Ferroviaire vous informent sur l'Indemnité de continuité de service, l'indemnité opérationnelle gare et l'astreinte.

3 indemnités pour compenser 3 sujétions différentes, encadrées réglementairement, aux-quelles sont soumis certains salariés.

Vos élus et représentants UNSA Ferroviaire se tiennent à votre disposition si vous êtes confronté à des difficultés. N'hésitez pas à les contacter.

A l'UNSA, pas de bla bla, des résultats !

L'Indemnité de continuité de service

Plus connue sous les 3 lettres ICS, est attribuée aux salariés qui, affectés dans certains emplois, ont la responsabilité de la marche continue ou du maintien du service.

Ces salariés peuvent être amenés à intervenir s'ils sont présents. L'ICS est cumulable avec l'indemnité d'astreinte. Enfin, les salariés qui assurent un remplacement temporaire dans un emploi ouvrant droit à l'ICS, reçoivent pour chaque journée de remplacement, une indemnité journalière qui est également cumulable avec l'indemnité d'astreinte.

L'astreinte

Encadrée par les articles 23 et 41 de l'Accord Collectif sur l'Organisation du Temps de Travail, est l'obligation faite à certains salariés de répondre à tout appel pendant les repos, les journées chômées et les coupures en vue de faire face à des besoins urgents et est encadrée par un « tableau d'astreinte ».

Un agent soumis à l'astreinte ne peut, sauf cas d'impossibilité, assurer cette astreinte plus d'une semaine ou grande période de travail, ni plus d'un repos hebdomadaire ou périodique sur quatre, exceptionnellement sur trois. Cette obligation ne peut lui être imposée pendant plus de sept périodes consécutives de 24 heures.

L'indemnité opérationnelle gare

D'un montant brut mensuel de 70€, mise en place par la Direction de Gares & Connexions à la suite des détourages des Centres Opérationnels Exploitation Gare au 1er janvier 2020 dans le cadre de la réforme du ferroviaire, est versée aux personnels assurant des fonctions opérationnelles dans ces COEG.



UNSA-Ferroviaire Gares & Connexions
30 rue du Château des Rentiers - 75013 PARIS
garesetconnexions@unsa-ferroviaire.org
Workplace : UNSA gares & connexions